

SERVICE FINANCES  
EM/GLN

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009

### DELIBERATION

**OBJET : Demande d'aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire**

---

Rapporteur : Christian JAN

La ville de Plœmeur projette d'aménager le débouché du chemin de la Mer sur la rue de l'Anse du Stole dans l'agglomération de Lomener.

Le chemin de la Mer est un axe historique majeur de liaison entre le centre ville et la côte.

Depuis cinq ans, ce chemin a été aménagé dans le cadre d'un chantier d'insertion : le chemin agricole est devenu accessible aux personnes à mobilité réduite et a été traité comme une voie de déplacements doux, dans le respect des objectifs de développement durable.

Afin de le relier à la voie verte littorale et de le connecter au sentier PMR en front de mer, traversant notamment le centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape, un aménagement spécifique est nécessaire pour sécuriser la traversée de la rue de l'Anse du Stole, ancienne voie départementale, dont le gabarit engendre une trop grande vitesse de circulation.

Le parti d'aménagement consiste à créer un rétrécissement de la chaussée, où la circulation sera alternée sur 20 mètres et qui permettra de dégager l'espace aux fonctions à créer :

- ✓le carrefour entre le chemin de la Mer et la voie verte ;
- ✓le stationnement des vélos, dont l'usage est interdit sur le chemin entrant PMR ;
- ✓un espace de repos et d'information sur les itinéraires et l'histoire du lieu.

Le montant des travaux a été estimé à 114.641,17 € TTC.

L'opération est susceptible de bénéficier d'un financement sur la réserve parlementaire à hauteur de 10.000 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette aide.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier » et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition à la majorité de trente voix pour et deux voix contre

---

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.